

SARL SCAD Business

Société à responsabilité limitée au capital de 514 900 Euros

Siege social : 12, rue Emile Maugras – 54110 ROSIERES AUX SALINES

RCS : En-cours d'enregistrement au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY

Rapport du

Commissaire aux apports

Contrat d'apport en nature de droits sociaux de la société

SAS A.D.S.C.

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 12, rue Emile Maugras – 54110 ROSIERES AUX SALINES

RCS : NANCY 523 451 631

Signé numériquement par
Arnaud DROUVILLE
CONNECTIVE NV -

Connective eSignatures
de la part de Arnaud
DROUVILLE

Date: 12/02/2024 15:22:36

Signé numériquement par
Stéphane CHARDOT
CONNECTIVE NV -

Connective eSignatures
de la part de Stéphane
CHARDOT

Date: 12/02/2024 15:43:50

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du **25 janvier 2024** concernant les apports devant être réalisés à la société **SARL SCAD Business**, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 223-9 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport des parts, il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Notre mission prend fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir comptes des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Table des matières

1	Présentation de l'opération et description des apports	4
1.1	Motifs et buts des apports de droits sociaux	4
1.2	Présentation des parties.....	4
1.2.1	Personnes physiques réalisant les apports	4
1.2.2	Société bénéficiaire de l'apport	4
1.2.3	Société dont les titres sont apportés	5
1.3	Description et évaluation des apports	5
1.3.1	Caractéristiques essentielles de l'apport	5
1.3.2	Rémunération de l'apport	6
1.3.3	Avantages particuliers	6
2	Diligences et appréciation de la valeur des apports	7
2.1	Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports.....	7
2.2	Réalité des apports.....	7
2.3	Appréciation de la valorisation des apports.....	7
3	Conclusion	8

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Motifs et buts des apports de droits sociaux

L'opération d'apport de titres s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration patrimoniale.

1.2 Présentation des parties

1.2.1 Personnes physiques réalisant les apports

Monsieur Arnaud DROUVILLE, né le 23 juin 1975 à NANCY (54), de nationalité française, demeurant 22, rue du Fort à MAIZIERES (54450), divorcé de Madame **Sarah MARCEL** le 16 juin 2022, non remarié depuis, non lié par un pacte civil de solidarité.

Monsieur Stéphane CHARDOT, né le 20 avril 1974 à COMMERCY (55), de nationalité française, demeurant 6^{bis}, rue de la Forêt à FLEURY (57420), marié avec **Madame Stéphanie PINTO SOARES CORREA**, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 26 août 2010 à la mairie de MARLY (57).

1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport

La société **SARL SCAD Business**, est une société à responsabilité limitée en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY dont le siège social est situé 12, rue Emile Maugras-54110 ROSIERES AUX SALIES (54110).

La société est représentée par **Messieurs Arnaud DROUVILLE et Stéphane CHARDOT**, en leurs qualités de co-gérants de la société.

La société a pour objet :

- l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de toutes valeurs mobilières, autres droits sociaux et titres de placement lui appartenant en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles, en vue de leur gestion ;
- la détermination de la politique générale de la ou des sociétés du groupe dont elle détiendra une participation directe ou indirecte, et de la stratégie de celle(s)-ci, l'animation du groupe, l'assistance en vue de favoriser le développement de leurs activités et de leur gestion ;
- la fourniture auprès de sa ou ses filiales de services spécifiques : administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers et de manière générale toutes prestations de services notamment dans le domaine informatique, l'étude et la réalisation pour le groupe de leurs projets financiers, industriels, commerciaux ou immobiliers ;
- le placement de liquidités sur tous supports ;
- la fourniture de garanties et l'octroi de prêts au profit de ses filiales, la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec elles ;
- l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, la construction, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement, la vente, l'échange, la prise à bail de tous immeubles et de tout autre biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis,

- la création et l'acquisition de droits de propriété industrielle et intellectuelle ayant un lien avec les activités précitées.

Le capital de la société s'élève à 519 400 euros réparti en 519 400 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées et détenues par :

- **Monsieur Arnaud DROUVILLE**, propriétaire de 259 700 parts sociales,
- **Monsieur Stéphane CHARDOT**, propriétaire de 259 700 parts sociales.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

La société **SAS A.D.S.C.** est une société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 531 451 631, dont le siège social est situé 12, rue Emile Maugras à ROSIERES AUX SALINES (54110).

Elle est représentée par **Monsieur Arnaud DROUVILLE** en sa qualité de Président de la société et par **Monsieur Stéphane CHARDOT** en sa qualité de Directeur Général.

La société a pour objet social :

- le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui, la location de véhicule pour le transport routier de marchandises,
- l'activité de commissionnaire de transport,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, location, de prise en location-gérance, de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Le capital social de la société s'élève à 50 000 €, réparti en 100 actions de 500 € de valeur nominale chacune, intégralement libérée, réparties de la manière suivante :

- **Monsieur Arnaud DROUVILLE**, propriétaire de 51 actions,
- **Monsieur Stéphane CHARDOT**, propriétaire de 49 actions.

1.3 Description et évaluation des apports

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

a) Apports en nature de **Monsieur Arnaud DROUVILLE**

Monsieur Arnaud DROUVILLE fait apport de 49 actions de 500 € de valeur nominale chacune, intégralement libérée, de la société **SAS SCAD Business**, évaluée globalement à la somme de deux cent cinquante-neuf mille sept cents euros (259 700 €).

a) Apports en nature de **Monsieur Stéphane CHARDOT**

Monsieur Stéphane CHARDOT fait apport de 49 actions de 500 € de valeur nominale chacune, intégralement libérée, de la société **SAS SCAD Business**, évaluée globalement à la somme de deux cent cinquante-neuf mille sept cents euros (259 700 €).

La valeur globale des parts sociales et actions apportées s'élève donc à la somme de cinq cent dix-neuf mille quatre cents euros (519 400 €).

1.3.2 *Rémunération de l'apport*

En rémunération de l'apport des parts sociales de la société **SAS SCAD Business** évalué à la somme globale de 519 400 €, il sera attribué 519 400 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune entièrement libérée de la société **SARL A.D.S.C.** réparti comme suit :

- 259 700 parts sociales à **Monsieur Arnaud DROUVILLE**, en contrepartie de son apport de 49 actions de la société **SAS SCAD Business**,
- 259 700 parts sociales à **Monsieur Stéphane CHARDOT**, en contrepartie de son apport de 49 actions de la société **SAS SCAD Business**.

1.3.3 *Avantages particuliers*

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, nos travaux ont consisté à :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Entretien avec le dirigeant ;
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- Procédure analytique sur les informations financières et comptables ;
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés) ;
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports.

2.2 Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par les apporteurs des actions de la société dont les titres sont apportés.

2.3 Appréciation de la valorisation des apports

La société **SAS A.D.S.C.** dont les titres sont apportés ont été évaluées à partir des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La valorisation a été effectuée à partir d'une approche patrimoniale et d'une approche sur le rendement.

Nous nous sommes assurés que les hypothèses de valorisation des titres des sociétés apportées présentaient des hypothèses cohérentes et s'appuyaient les comptes clos au 31 décembre 2022 pour la détermination des capitaux propres et des chiffres d'affaires.

Nous avons vérifié la validité des calculs arithmétiques.

Nos contrôles n'ont pas mis en évidence d'anomalies et permettent de valider la valeur des apports.

Les valorisations ressortant des différentes approches confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que **la valeur des apports s'élevant la somme globale de cinq cent dix-neuf mille quatre cents euros (519 400 €)**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

Nancy le 04/02/2024

Stéphane Gabriel

Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 07/02/2024 par
Stephane Gabriel

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES